

*Une cinquantaine
bien assumée*



Centre d'Action Laïque ASBL
Campus de la Plaine ULB - CP 236
Boulevard de la Plaine
1050 Bruxelles
www.laicite.be

Éditeur responsable : Jean De Brueker
Conception graphique : Sandy Doutreluigne

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Toute reproduction d'un extrait quelconque de cette publication
par quelque procédé que ce soit
est interdite sans autorisation de l'éditeur.



Rien ne prédisposait le mouvement laïque à devenir une entité officiellement reconnue par les pouvoirs publics belges. C'est la dynamique associative, la volonté de rassembler ce qui est épars afin d'assurer la promotion et la défense de la laïcité qui ont conduit à la fondation du Centre d'Action Laïque.

En mai 1967, la Belgique a connu un moment d'émotion particulièrement intense, quand un tragique incendie ravagea le grand magasin À l'innovation, rue Neuve à Bruxelles. 251 personnes y décédèrent, une mobilisation sans précédent s'ensuivit pour organiser le deuil et l'accompagnement des familles. Chapelles ardentes, messe œcuménique, réconfort par les prêtres... Mais pour les morts et les familles sans Dieu, rien; ces personnes sans confession n'avaient pas d'autre choix que de se joindre aux croyants ou de ressasser leur peine dans la solitude.

Bien sûr, ce ne fut pas l'unique moteur du rassemblement des associations laïques, mais cet exemple du manque d'impartialité des pouvoirs publics en faveur du culte dominant en fut certainement révélateur. Car ces associations existaient déjà depuis bien longtemps, comme la Ligue de l'enseignement, fondée en 1864. Il faut se rappeler qu'en 1842, sous la pression des congrégationnistes qui ne parvenaient pas à avaler la Loi fondamentale, socle de la devise « L'union fait la force », l'État belge avait fait voter une loi plaçant l'enseignement primaire sous la direction exclusive du clergé. C'est pour réagir à cette situation monopolistique que le 26 décembre 1864, le libéral¹ Charles Buls faisait une communication

1 À l'époque, on qualifiait de « libéraux » les progressistes laïques.

intitulée «Projet de création d'une association destinée à répandre et à améliorer l'instruction en Belgique». Ainsi naquit, avant bien d'autres associations, la Ligue de l'Enseignement, portée par un groupe de libres penseurs affiliés au cercle culturel La Libre Pensée et issus majoritairement de l'Université Libre de Bruxelles et de l'obédience maçonnique du Grand Orient de Belgique.

La laïcité dite «organisée», ou institutionnelle, s'est forgée sur les engagements sociaux et éthiques portés par ces différentes associations préoccupées du progrès humain par l'émancipation et le libre examen. Celles-ci ont fini par s'associer en un projet commun qui prendra, en 1969, le nom de Centre d'Action Laïque. Ce n'est qu'ensuite que les revendications d'une séparation claire entre les Églises et l'État ont amené les autorités belges à inclure le CAL dans l'article 182 de la Constitution et à lui octroyer une part du budget jusque-là consacré aux cultes, au nom de quelque 27% de Belges qui se disent «non croyants»².

Même si c'est une évidence, il convient d'affirmer de façon claire que la laïcité n'est en aucune façon une religion ni un substitut à celle-ci. Elle constitue un «principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen» – nous nous attarderons plus loin sur cette définition.

Les détracteurs de la laïcité voudraient bien lui faire endosser le rôle d'une «religion sans dieu» réclamant des

2 Source: «Baromètre du religieux 2008», dans *La Libre Belgique*, avec l'Institut Lumen Vitae, l'UCL, les FUNDP et *Dimanche*.

privilèges, plutôt que sa finalité qui consiste notamment dans la défense des libertés de chacun.

Dès l'instant où certains veulent faire prévaloir des conceptions particulières sur l'intérêt général, le subtil équilibre du vivre ensemble est immédiatement rompu. Dans sa grande sagesse, le Constituant belge qui garantit la liberté religieuse, consacre également, comme seul moyen d'assurer cette liberté à tous, l'impartialité de l'État et la non-ingérence des clergés dans les affaires publiques. Comme l'exprimaient si bien les concepteurs de la loi française, dite « loi de 1905 », sur la séparation des Églises et de l'État : « La loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne veut pas faire la loi. »

Si la laïcité organisée veille à ce que la place des Églises n'interfère pas avec les centres de décision démocratiques, ses champs d'action se sont élargis au-delà d'un combat situé historiquement contre les débordements des cultes et religions. En se battant pour les libertés, la laïcité milite pour celle de chacun à adhérer à la religion ou à la philosophie de son choix. Cette liberté procède de la notion de liberté de conscience. De nombreux participants aux activités laïques ne se disent pas athées, ce qui montre que l'étendue du champ conceptuel de la laïcité dépasse les clivages philosophiques et religieux. Il est évident qu'avec cinquante années d'existence, la laïcité organisée belge ne jouit pas d'une notoriété ni d'une aura comparable à celle de l'Église catholique qui en compte deux mille, ni même à celle de la Ligue des Droits Humains (120 ans). Cela pourrait expliquer que son image et son emblème, le flambeau, soient encore trop souvent assimilés à de l'anti-religiosité primaire. La réalité est évidemment fort différente.

La laïcité



UNE PHILOSOPHIE HUMANISTE AUX RACINES PROFONDES



« La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. »³

Ce principe n'est pas un cadeau tombé du ciel. Il est le résultat d'une longue évolution de la pensée dont certains chercheurs font remonter les racines jusqu'à Aristote et aux sophistes du siècle de Périclès; on citera aussi comme jalons Averroès, Jean Pic de la Mirandole et Giordano Bruno, qui préfigurent la notion selon laquelle la « chose divine » serait aussi du ressort de la conscience humaine.

Mais l'aventure de la laïcité commence vraiment avec le concept de tolérance développé au XVIII^e siècle par John Locke. Au sortir des guerres de religion, celui-ci repose sur deux célèbres propositions :

- › Nul n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.
- › Nul n'est tenu de n'en avoir aucune.

C'est un progrès considérable puisque le citoyen n'est plus tenu d'appartenir à la religion du roi. Il demeure que si vous êtes libre de choisir votre religion, c'est à la condition d'en avoir une. L'athée n'est donc pas toléré. L'homme sans foi est par définition sans loi; il n'est donc pas possible de construire du lien social avec lui.

3 Article 4 des statuts du Centre d'Action Laïque.

En traversant la Manche, le concept va subir l'influence des Lumières et s'élargir à une troisième proposition. Il se déclinera dorénavant comme suit :

- Nul n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.
- Nul n'est tenu de n'en avoir aucune.
- Nul n'est tenu d'en avoir une, plutôt qu'aucune.

Comme le relève Catherine Kintzler, nous sommes alors très proches de la laïcité⁴. Très proches, mais il reste du chemin. Pour y accéder, outre ce régime de libertés, il faudra ajouter une exigence supplémentaire : l'impartialité du Prince. La tolérance ne suffit pas. La liberté ne suffit plus. L'impartialité de l'État doit être garantie au citoyen qui en devient le juste créancier.

Elle exige l'émancipation, notamment par le partage des savoirs. L'accès à l'école publique, moderne, mixte, gratuite et obligatoire pour tous : celle de la Ligue de l'Enseignement en Belgique et en France, celle de Ferrer en Espagne, qui constituera le centre de la bataille pour la modernité aux XIX^e et XX^e siècles.

La Belgique y a joué un rôle historique dont nous pouvons légitimement nous enorgueillir. À l'heure de la mondialisation, à l'heure où la multiculturalité de sociétés peut tendre à l'interculturalité, ce chantier n'est pas achevé. En ce début de XXI^e siècle, la laïcité n'est pas un concept à géométrie variable. Elle a une histoire et une définition.

Parce qu'elle réunit les valeurs fondamentales de la société démocratique postmoderne qui instaure l'État de droit, cette définition est essentielle au moment d'envisager une souhaitable modification de la Constitution,

4 Lire Catherine Kintzler, *Penser la laïcité*, Paris, Minerve, 2014.

au moment d'organiser la suppression progressive des cours de religion à l'école publique, leur contrôle dans l'enseignement subventionné et leur remplacement par un cours commun.

Cette définition est essentielle encore, pour ancrer une véritable impartialité du pouvoir civil, confirmer la neutralité des mandataires publics, des organes et préposés des services publics sur les plans fédéral, communautaire et régional. Essentielle toujours, pour permettre une démocratisation accrue de l'école, engager la lutte contre la radicalisation des cultes et cultures. Essentielle enfin, pour endiguer les replis identitaires et les communautarismes.

Face à ces enjeux, certains préfèrent recourir à l'eau tiède de la neutralité, de la tolérance de l'État, sans même s'assurer ou comprendre que la laïcité est bien autre chose. Indispensable à l'essence de nos démocraties occidentales, garante du respect des droits humains et des libertés fondamentales, elle se trouve pourtant au centre, au cœur même de notre système politique dont elle garantit la modernité.

Femmes et hommes politiques ont, à quelques exceptions près et jusqu'à très récemment, évité cette clarification, probablement parce qu'elle ne leur paraissait plus indispensable.

Éviter les débats, respecter les idées, les idéologies, les sacrés au nom de la tolérance : voici l'irénisme, la neutralité à laquelle nous a conviés le « politiquement correct ». Le terrain laissé en friche par les uns ne fut pas perdu pour d'autres. Il fut reconquis et immédiatement réoccupé par des mouvements populistes et extrémistes de moins en moins minoritaires.

Le piège des adjectifs

Pour vider un concept de son sens, il suffit de lui accoler un adjectif. Ainsi, la laïcité « ouverte » ou « inclusive », celle des « accommodements raisonnables », ressemble à tout sauf à la laïcité.

C'est notamment celle qui, par respect pour la personne, vous donne pour impératif de ne point critiquer son idéologie, sa doctrine ou sa foi : exit la liberté d'expression au nom des droits de l'homme. La laïcité, commun dénominateur des conceptions « adjectivées », ne peut se laisser enliser dans les sables de la mouvance plurielle. La laïcité n'est pas plurielle dans sa définition.

L'adjectiver revient à la dénaturer. Nous la voulons sans attribut, minimaliste, non confondue avec l'infinité des actions qu'elle peut fonder. Seules celles-ci sont multiples, fonctions du contexte, du moment et du lieu, des personnes et de leur besoin d'émancipation. Si nous la voulons sans attribut, nous la souhaitons pleine et entière.

De l'action laïque

La laïcité organisée belge – et plus précisément le CAL – veille à établir la différence entre la définition du principe de laïcité et les actions qu'elle mène. Le financement public du mouvement laïque y trouve sa justification, bien qu'il n'en soit pas la condition. Si demain le financement des cultes et de la laïcité par l'État devait disparaître, le mouvement laïque survivrait et poursuivrait ses activités en faveur de l'épanouissement des citoyens et de la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle. Ces activités sont diversifiées et participent à l'émancipation et l'autonomie de l'individu, la recherche de la justice et de l'équité, l'altérité, la liberté de chacune à disposer de sa vie et de son corps, les droits humains, la

défense de la démocratie et la primauté des lois civiles sur les prescrits religieux.

Le mouvement laïque est chargé d'assurer l'assistance morale non confessionnelle auprès de la population. L'assistance morale laïque est un concept qui, de simple «aumônerie séculière» au départ, a su se développer pour englober un grand nombre d'actions dont les objectifs communs sont l'autonomie et la liberté de l'individu. Dans cette perspective, le premier levier à actionner est l'enseignement et l'éducation.

L'assistance morale laïque dans la pratique

L'assistance morale laïque consiste à aider les personnes à (re)trouver le bien-être et à leur permettre d'accéder au bonheur ici et maintenant. Elle mise sur la capacité de chaque femme et de chaque homme à assumer des choix éclairés pour une vie personnelle épanouie hors de toute forme de conditionnement. Elle vise également l'adhésion de la communauté non confessionnelle aux valeurs promues par la laïcité organisée.

Les valeurs promues par la laïcité organisée sont dans la droite ligne des droits fondamentaux tels qu'énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elles privilégient l'intelligence rationnelle et permettent que chacun puisse penser librement et se forger sa propre opinion. L'assistance morale pratique le libre examen. Elle se fonde sur une relation d'égalité et sur la reconnaissance de l'autre dans sa différence sans discrimination aucune.

L'assistance morale laïque ne fait appel à aucune doctrine, à aucune croyance ou à aucun dogme. Elle remplit essentiellement une fonction émancipatrice. L'assistance morale laïque peut prendre des formes très va-

riées, de l'aide individuelle aux mobilisations collectives, et agir par le biais d'actions de terrain, de rencontres ou de productions médiatiques, mais toujours en ayant en perspective l'autonomie et la responsabilisation des personnes. La recherche du sens et sa mise en commun en sont des dimensions essentielles.

Le Conseil Central Laïque et les associations qu'il soutient agissent dans des domaines aussi diversifiés que l'enseignement, l'aide à la réussite scolaire, le tutorat, l'animation jeunesse, l'aide à la jeunesse, la vulgarisation des connaissances scientifiques, la sexualité et le planning familial, les assuétudes, les activités avec les personnes âgées, l'assistance morale dans les hôpitaux et les maisons de repos, à l'armée, en prison, l'aide aux justiciables et aux victimes, la promotion de l'interculturalité, l'insertion sociale, la coopération au développement, la lutte contre la précarité, l'exclusion, les injustices et les inégalités, etc.

Le Conseil Central Laïque et les associations qu'il soutient sont également impliqués dans l'organisation de cérémonies laïques ainsi que dans la diffusion et la promotion des valeurs laïques et de la pratique philosophique.

Les sujets de préoccupation centraux du mouvement laïque sont depuis toujours l'éducation, les droits humains, la lutte contre les extrémismes, l'acquisition des savoirs, le respect des droits fondamentaux et l'émancipation des citoyens.

**50 ans
d'histoire
laïque**





Le CAL a été constitué à Charleroi le 29 mars 1969. D'emblée, ses statuts initiaux lui assignent trois missions essentielles:

- › Représenter la laïcité auprès des pouvoirs publics et, le cas échéant, des institutions privées.
- › Coordonner l'ensemble des activités des associations laïques.
- › Promouvoir les associations laïques, les idéaux de la laïcité et contribuer à la structuration de l'action laïque –notamment par la création de services nouveaux ou de nouvelles associations.

Les débuts sont timides, et pour cause : si le tout nouveau CAL ne manque pas de projets, ses moyens sont quasi inexistants. Pas de financement public, pas de cotisation des membres... Il n'a même pas de local! Malgré ce dénuement matériel, le CAL, qui a trouvé refuge au siège de la Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus, lance un certain nombre d'initiatives et de dossiers en coordination avec les laïques flamands de l'Humanistisch Verbond (HV). Sous la houlette du premier président René Toussaint se constitue notamment la Fondation pour l'Assistance Morale Laïque. Pour que cette structure puisse remplir ses missions, le CAL et le HV forment des conseillers laïques : des bénévoles qui prêteront, auprès des publics qui en ont besoin, des services que l'on pourrait comparer à ceux d'un aumônier –la dimension religieuse en moins, le libre examen en plus.

Le CAL se structure

Les années 1970 sont largement mises à profit par le CAL, conformément au troisième point de ses missions statutaires, pour « créer des services nouveaux ou des associations nouvelles ».

Ainsi verra-t-on s'affilier le Centre Permanent pour la Défense de l'École Publique, la Fédération Nationale des Libres Penseurs, la Fondation pour l'Assistance Morale, La Famille Heureuse (à Saint-Josse), l'Extension de l'ULB, Essor et Coordination des Œuvres Laïques... En 1972, l'Union des Anciens Étudiants de l'ULB (UAE), association fondatrice du Centre d'Action Laïque, accorde un soutien matériel en mettant un local à disposition du CAL, au troisième étage de sa maison, au numéro 31 de la rue Blanche à Bruxelles. L'UAE accorde, par la même occasion, un subside annuel pour équiper le secrétariat et rémunérer une secrétaire à mi-temps, Francine Dewree.

Le 1^{er} mars 1975, Georges Liénard succède à Paul Backeljauw à la présidence du Centre d'Action Laïque, dont la cheville ouvrière reste le secrétaire Jean Schouters. Six associations nouvelles s'affilient: les Amis de l'Institut d'Histoire du Christianisme de l'ULB, le Cercle d'Histoire de l'ULB, Pensée et Action Laïques, La Famille Heureuse de Saint-Gilles, Pensée et Humanisme Laïques et le Centre Universitaire de Coopération au Développement. Nouvelle fusion avec celle de la Fédération Nationale des Libres Penseurs et la Ligue Humaniste pour constituer Pensée et Humanisme Laïques. Les affiliations se poursuivent avec le Service Laïque de Coopération au Développement (SLCD) et la Famille d'Accueil Odile Henri.

Toutes ces associations et les quatre sections régionales existantes se réunissent pour un congrès en mars 1978 à Liège: c'est la première session des États Généraux de l'Action Laïque, habilement siglés EGAL. Peu après, c'est la régionale de Bruxelles, récemment créée, qui organise la deuxième session des EGAL à l'ULB le 26 février 1979. En 1980, une troisième session est organisée à Namur sur le thème «Laïcité dans la Cité».

Lorsqu'en 1976, l'UAE vend ses immeubles du centre-ville et bâtit une nouvelle maison sur le campus de la Plaine

de l'ULB, le CAL déménage avec elle. Désormais, une permanence quotidienne s'organisera grâce aux efforts conjugués du CAL et de la Fédération des Amis de la Morale Laïque (FAML).

En 1979, la première Maison de la Laïcité voit le jour à Oupeye.

Petit à petit, le CAL grandit, avec l'engagement d'Andrée Masson comme secrétaire de direction à temps plein, puis d'un collègue chargé des publications – et notamment du *Bulletin de liaison du Centre d'Action Laïque*, créé en mai 1972. Deux autres salariés viennent les rejoindre, puis trois délégués détachés à la régionale de Bruxelles. Les moyens sont toujours très limités, mais en 1977, un événement vient offrir au CAL une bouffée d'oxygène : il est reconnu comme organisme d'éducation permanente et, à ce titre, va bénéficier d'une subvention qui lui garantit la couverture de frais de fonctionnement, en même temps que la rémunération partielle d'un personnel destiné à sa politique culturelle. Enfin, en 1980, le Conseil Central Laïque (CCL – voir *infra*) se verra attribuer une subvention de dix millions de francs belges par le ministère de la Justice, sur l'enveloppe destinée au financement des cultes. Une particularité qui lui sera amèrement reprochée par certains...

Les premiers grands combats

Depuis la création du CAL, les activités se succèdent, qu'elles soient purement institutionnelles, comme en 1972, lorsque le Centre d'Action Laïque et l'*Unie Vrijzinnige Verenigingen* fondent ensemble le Conseil Central Laïque, premier organe national représentatif de la laïcité belge; comme en 1973, lorsque le CAL rédige un *Livre blanc de la laïcité* destiné à la presse; comme en 1976, lorsqu'il constitue divers groupes de travail tels que

le groupe «Avortement», le groupe «Éducation permanente des adultes» et le groupe «Cérémonies laïques» qui coordonne les activités de parrainage laïque et les mariages civils.

Tout cela dans un climat parfois tendu, face à une frange de la «communauté non confessionnelle» qui conteste le besoin d'une assistance morale laïque, ou une autre qui, déjà, critique l'existence de professionnels opérant – comme ils disent – au sein d'une «Église laïque». Ceux-là préfèrent –et cela subsiste encore aujourd'hui– s'accrocher à l'héroïque bénévolat de jadis plutôt que d'œuvrer à l'efficacité d'une gestion subsidiée de l'assistance morale laïque.

L'enseignement en filigrane

Il serait fastidieux d'énumérer ici toutes les actions entreprises par le CAL pour le compte de l'enseignement officiel et de l'école publique.

Un groupe de travail «Enseignement» se constitue au sein du CAL, qui va publier bon nombre de recommandations en faveur d'un meilleur enseignement pour tous par le biais de l'école publique. Il collabore pour certaines avec l'Institut d'Étude du Droit de l'École, notamment pour des études sur le principe d'égalité en matière d'enseignement, le financement des établissements scolaires, le caractère d'un établissement scolaire ou encore le financement des universités en Communauté française de Belgique.

Sur le front de la dépénalisation de l'avortement

Willy Peers est arrêté et incarcéré en janvier 1973 pour avoir pratiqué une interruption volontaire de grossesse

(IVG) sur une fillette qui avait été violée. Dès l'annonce de son arrestation, une mobilisation spontanée traverse tout le pays et va concentrer sur son nom la lutte en marche pour la dépénalisation de l'avortement. Dès 1973, le CAL s'engage en faveur du D^r Peers et réclame une adaptation progressiste de la législation en matière d'avortement et de planning familial.

La volonté de dépénaliser l'avortement fait l'objet de nombreuses démarches du Centre d'Action Laïque, qui adopte la « déclaration relative à la législation sur l'avortement » et publie la brochure « Positions laïques en matière d'avortement » en réponse à une déclaration des évêques. Malgré cela, le ministre de la Justice Herman Vanderpoorten (PVV) s'oppose à toute réforme législative sur l'avortement. Loin de se soumettre, le CAL poursuit son objectif. Son président anime un groupe de travail qui rédige la proposition de loi déposée à la Chambre par trois femmes parlementaires: Leona Detiège, Jeanne Adriaensens et Georgette Brenez. La plaquette « Pour la dépénalisation totale de l'interruption de grossesse » sert de support à cette proposition de loi.

La bataille est rude. Le parquet de Bruxelles met fin à une trêve de cinq années en reprenant ses poursuites contre des médecins, des collaborateurs médicaux ainsi que des femmes ayant sollicité l'IVG. À Bruxelles, la reprise des procès en matière d'avortement mobilise toutes les forces laïques. En vain: la proposition de loi visant à suspendre les articles du Code pénal relatifs à l'avortement est rejetée à deux reprises en commission « Justice » du Sénat.

Au début des années 1980, des dizaines de médecins se retrouveront toutes les semaines au banc des accusés du palais de Justice de Bruxelles. À leurs côtés se trouve Willy Peers, dont la voix et le courage ont, dix ans plus tôt, rompu le silence et brisé un tabou qui, chaque année, tue

ou mutile des milliers de femmes qui avortent clandestinement, des femmes de tous âges, de toutes conditions, de toutes convictions... Le CAL va faire bouger les lignes et continue à être aux avant-postes pour faire évoluer la législation et défendre les droits des femmes.

Les droits humains comme première référence

Le CAL multiplie, envers et contre tout, ses interventions pour la défense des droits et des libertés, notamment la liberté d'expression, contre la censure et les idées fascistes. Par exemple, en intervenant contre la saisie du film *L'Empire des sens* et en ouvrant le débat lors de l'interdiction aux jeunes de moins de 16 ans du film *Gare de triage*. Il dénonce des atteintes à la liberté d'expression face à l'interprétation arbitraire des magistrats quant à la notion d'outrage public aux bonnes mœurs ou de «propagande abortive», et adopte une motion contre la saisie d'un reportage sur l'avortement réalisé par la RTBF.

Dans un autre domaine des droits humains, le CAL adopte, en février 1977, une motion relative aux activités des polices étrangères sur le territoire belge. Il en adopte une autre quant à la protection de la jeunesse et s'inquiète de certaines dispositions prises dans le cadre de la répression du terrorisme. En octobre 1980, le Conseil Central Laïque vote une motion contre la résurgence du fascisme. Quarante ans plus tard, ce combat s'avère malheureusement toujours indispensable.

Assistance morale : gardons le moral !

Les vieux ancrages catholiques de la Belgique de papa ont la vie dure. Seuls les «bien-pensants» semblent mériter le réconfort en situation de détresse. La preuve : c'est en vain que le Conseil Central Laïque intervient auprès

du ministre de la Défense nationale Paul Vanden Boeynants (PSC) afin que *Het Vrij Woord* et *La Pensée et les Hommes* soient intégrées dans la liste des publications à disposition des bibliothèques et des salles d'informations de l'armée. L'alliance du sabre et du goupillon... Il faudra quelques années pour obtenir gain de cause.

En 1973, l'assistance morale laïque est admise auprès des patients hospitalisés, parallèlement à la reconnaissance de la Fondation pour l'Assistance Morale Laïque. Il faudra néanmoins une circulaire ministérielle du ministre de la Santé publique Jos de Saeger (CVP) pour rappeler aux établissements hospitaliers le respect scrupuleux de toutes les instructions relatives aux modalités d'assistance morale religieuse ou philosophique. Par contre, du côté de la Défense, le ministre Vanden Boeynants s'oppose toujours, en 1976, à la présence de conseillers laïques dans l'armée.

Des cérémonies laïques ? Sérieusement ?

Dans la décennie 1970, les fêtes de la jeunesse Laïque prennent leur essor ; le CAL obtient de la RTBF, en contrepartie de la diffusion de la messe hebdomadaire sur le service public, la retransmission... d'une fête de la jeunesse laïque annuelle. Ce quota est doublé en 1973 et est toujours en vigueur actuellement. Un ratio de 50 pour 2...

En coordination avec Pensée et Humanisme Laïques et la Fondation pour l'Assistance Morale Laïque, le CAL contribue au succès croissant des cérémonies non confessionnelles comme le parrainage, la fête de la jeunesse et le mariage laïques. Une réussite qui n'est pas du goût de tous : en 1980, des informations judiciaires sont ouvertes à la demande du ministre de la Justice Renaat Van Elslande (CVP) relativement aux cérémonies de mariage et de parrainage laïques, obligeant le CAL à une vive réaction.

Cléricalisme, non merci!

Si la laïcité n'est pas antireligieuse, elle est résolument anticléricale et va s'opposer avec force et vigueur à l'omniprésence religieuse dans la vie publique: invocation de la divinité dans la formulation du serment en justice, présence de crucifix dans les classes de l'enseignement officiel ainsi que dans les prétoires, participation de militaires en armes à des cérémonies religieuses, impossibilité de rendre un hommage laïque aux victimes de catastrophes, organisation de pèlerinages officiels de militaires à Rome et à Lourdes, diffusion du *Te Deum* lors de manifestations publiques, notamment les 21 juillet et 15 novembre, franchise postale pour la hiérarchie religieuse... Le Centre d'Action Laïque constate que le roi, dans ses déclarations officielles, semble considérer le catholicisme comme religion d'État. L'histoire ne dit pas si les coprésidents du CCL, Georges Liénard et Robert Dille, lui en firent la remarque le 20 janvier 1978 lorsqu'ils furent reçus au Palais es qualités.

Par-delà les frontières

La laïcité n'a pas de frontières, même si l'organisation politique de nos sociétés lui en impose.

Dès 1978, le CAL est membre à part entière de l'International Humanist and Ethical Union (IHEU).

En 1992, le CAL devient membre fondateur de la Fédération Humaniste Européenne (FHE).

Le flambeau, emblème de la laïcité belge

Le flambeau symbolise la lumière nécessaire à la recherche de l'épanouissement optimal de l'être humain, la lucidité qui éclaire la marche du progrès. Les silhouettes humaines représentent quant à elles la fraternité univer-

selle. Ce flambeau est arboré par tous ceux qui entendent affirmer leur conception humaniste de la vie. Ainsi, ils invitent ceux qui le désirent à partager leur idéal de liberté, de tolérance et de fraternité, tout en affirmant leur droit à une existence dans une société démocratique.

Le graphisme adopté en 1972 par l'ensemble des organisations laïques comme emblème de la laïcité belge est une marque déposée.

L'aspect du flambeau a été relifté en 2008. La flamme a été adoucie et les pointes arrondies. Sa base, qui était rectiligne, s'est faite vaguelette ; il s'agit de montrer que le libre examen est un concept vivant, flexible, en mouvement et en évolution. Elle indique aussi que les chemins de la conscience sont parfois sinueux, mais qu'ils prodiguent une base solide à l'ouverture aux autres. Les personnages sont à présent sexués et animés. Ils ont une relation l'un à l'autre. D'uniformément noirs, ils ont adopté une couleur dite « tilleul », indéfinissable pour éviter toute connotation ethnique ou politique qui pourrait prêter à catégorisation. Désormais, tous les personnages sont sur le même plan, afin de souligner la nécessité de tendre vers une égalité parfaite entre tous les citoyens. Enfin, le logo n'est plus inscrit dans un cercle ni dans un fond de couleur, car la liberté ne doit pas être enfermée.



L'année 1981 marque, on l'a vu, l'entrée du CAL dans une nouvelle ère avec l'adoption de la loi du 23 janvier 1981 qui lui octroie sa légitimité et les moyens de son action. Le bureau exécutif est présidé par Georges Liénard, et composé des vice-présidents Lucia de Brouckère et Robert Hamaide, du secrétaire Claude Wachtelaer, du trésorier Philippe Joachim et du rédacteur en chef du *Bulletin du CAL* Jean Schouters.

Dès 1983, Jean Michot succède à Georges Liénard à la présidence. Le 22 mars 1986, le CAL consacre une assemblée générale extraordinaire à la question de la reconnaissance de la laïcité, sur le thème «Égalité des communautés philosophiques et religieuses devant la loi».

La structure s'affirme

Les années 1980 voient fleurir de nombreuses Maisons de la Laïcité comme tulipes au printemps. Un maillage implacable grâce auquel les valeurs laïques rayonnent dans les villes et les villages parfois bien isolés.

Un décret de la Région wallonne du 1^{er} décembre 1988, modifié par le décret du 20 juillet 1989 relatif au subventionnement de certains investissements d'intérêt public, permet désormais, sans l'imposer, une prise en charge partielle par les pouvoirs publics des frais de construction ou d'aménagement des Maisons de la Laïcité en Région wallonne.

En mars 1988, Philippe Grollet devient président du CAL ; c'est le début d'un bail de dix-neuf ans, une longévité record ! En mai 1989 est créée la fonction de secrétaire général rémunéré ; son rôle est d'assister les membres du bureau, volontaires et bénévoles, et d'assumer

la direction des collaborateurs permanents. Claude Wachtelaer en est le premier titulaire; il entre en fonction le 1^{er} septembre de la même année. Le 23 octobre 1989, une assemblée générale extraordinaire du CAL permet aux régionales de participer avec voix délibératives à l'assemblée générale aux côtés des associations constitutives. Celles-ci voient leur nombre augmenter sans cesse, avec la création, en 1981, du Centre Laïque de l'Audiovisuel, l'adhésion de l'Union Francophone des Institutions Laïques de Santé et d'Éducation, l'agrégation du Groupement des Enseignants de Morale Laïque, la création, en 1988, du Service Laïque d'Aide aux Personnes et de la branche communautaire de la Fondation pour l'Assistance Morale Laïque pour la Wallonie et Bruxelles. Toujours en 1988, année décidément prolifique, naissent le Service Laïque d'Aide aux Justiciables et le Service Laïque d'Aide à la Jeunesse.

La fondation en 1986 du CAL Luxembourg vient compléter le panel des six régionales déjà existantes couvrant ainsi tout le territoire de la Communauté française. Le CAL est devenu la colonne vertébrale d'un mouvement protéiforme, multiple dans ses actions et ses aspirations. Il chapeaute, nourrit et soutient les associations et les régionales pour former ce qu'on va appeler « le mouvement laïque » ou encore la « laïcité organisée ». Quant aux régionales, il leur revient de fédérer à leur tour les antennes locales des associations constitutives.

Pour cimenter tout cela, les États Généraux de l'Action Laïque (EGAL) se multiplient: en 1982, les différentes composantes du CAL se réunissent à Mons sur le thème de « Laïcité EGAL Jeunesse »; on enchaîne en 1983 avec « Laïcité sans frontières » à Tubize; un événement qui préfigure l'internationalisation du mouvement. C'est ensuite Bruxelles, en 1985, qui accueille les EGAL au Botanique pour réfléchir sur « Couleurs de liberté ». Dès l'année suivante, ils se tiennent à Charleroi, avec une réflexion fon-

damentale: «Laïque, vous avez dit laïque?» Et retour aux sources liégeoises en 1988 sur la thématique «La fête... mais pas seulement».

La diversité géographique du CAL s'exprime dans les EGAL de 1989, fêtant le 20^e anniversaire du mouvement sur le thème du bicentenaire de la Révolution française et sa Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui seront organisés principalement à Bruxelles mais aussi évoqués à Charleroi, Namur et Libramont.

Enfin, les EGAL de 1994, derniers du nom, reviennent à Charleroi avec un large éventail de sujets de réflexion: «Laïcité et société interculturelle», «Quelle dignité, quelle citoyenneté pour les exclus du travail?», «Pour la démocratie», «Les jeunes en questions ou les questions des jeunes», «La reconnaissance de la communauté laïque: un défi laïque?», «Éthique et technologie».

Désormais, les «grand-messes» laïques se dérouleront tous les trois ans et seront appelées «conventions». La première se déroule en 1996 à Gembloux et planche sur deux thèmes: «Laïcité, projet de société-mouvement d'idées» et «L'assistance morale dans la cité». La seconde convention s'interroge quant à savoir «Quelle société voulons-nous pour le XXI^e siècle?» dans la bonne ville de Mons à la fin de l'année 1999.

En mai 1987, Jean Schouters signe l'éditorial du 150^e et dernier *Bulletin du CAL* qui donnera naissance, le mois suivant, au 1^{er} numéro du magazine *Espace de Libertés* qui porte le numéro... 151!

Un engagement quotidien

La laïcité conquiert sa légitimité sur l'échiquier politique. En décembre 1991, le formateur Melchior Wathelet (PSC) reçoit les coprésidents du CCL, Philippe Grollet et Luc

Devuyst. L'occasion de lui faire connaître leurs préoccupations en matière de montée de l'extrême droite et du racisme et d'évoquer le respect des droits humains. En 1993, les coprésidents du CCL sont officiellement invités par le gouvernement à participer aux funérailles de Baudouin Ier et à la prestation de serment du roi Albert II. Ce ne sont certes que des symboles, mais que de chemin parcouru!

En 1992, le CAL participe à la constitution de l'association Europe, Terre d'Humanisme, présidée par Paul Danblon et rassemblant des personnalités laïques, chrétiennes, israélites, musulmanes, qui considèrent qu'après les bouleversements d'Europe centrale et de l'Est. Dans le même temps se discutent les fondements d'une Constitution européenne, un projet pour l'Europe doit s'organiser autour de l'idée centrale d'humanisme.

Par ailleurs, le CAL lutte pour une égalité des communautés philosophiques et religieuses devant la loi, ce qui équivaudrait à une reconnaissance légale de la laïcité. Cela nécessite de modifier l'article 117 de la Constitution (aujourd'hui, l'article 181). Une longue marche... au flambeau s'annonce. Il faudra attendre 1992 pour que la commission des réformes institutionnelles du Sénat approuve, le 1^{er} décembre, le texte de révision de l'article 117 de la Constitution. Celui-ci prévoit que «les traitements et pensions des délégués des organisations reconnues par la loi qui offrent une assistance morale sur une conception philosophique non confessionnelle sont à charge de l'État». Le Sénat adopte cette proposition en séance publique le 22 janvier 1993.

Assistance morale : à la troupe !

C'est le 18 février 1991 qu'est promulguée la loi relative aux conseillers moraux auprès des forces armées relevant de la Communauté non confessionnelle de Belgique.

La laïcité belge y voit enfin, après quinze années de revendications du CCL et d'interminables négociations et promesses des gouvernements successifs, la concrétisation d'une revendication de longue date. Toutefois, les arrêtés d'exécution se font attendre. Le Fonds d'Entraide Georges Beernaerts, présidé par Jean Marsia, charge un groupe de travail du suivi de ce dossier.

Enseignement: foisonnement d'initiatives

En 1985, le CAL participe à la création du Centre d'Étude et de Défense de l'École Publique (CEDEP). Il s'agit d'une association de fait constituée de quatorze associations représentant des pouvoirs organisateurs, des directeurs, des enseignants, des parents et des sympathisants de mouvements laïques impliqués dans la défense de l'école pour tous.

Toujours dans le domaine scolaire, le CAL, décidément bâtisseur, constitue en 1989 un groupe de travail et de recherche sous la dénomination d'Institut d'Étude du Droit de l'École. Ce groupe organise le 28 octobre 1989 une journée de réflexion sur le principe d'égalité au sens de l'article 17 (ancien) de la Constitution. Une plaquette reprenant l'ensemble de ces réflexions sera éditée en 1990.

Les initiatives en matière scolaire foisonnent. Des groupes planchent sur des questions aussi diversifiées que le contrôle financier de l'enseignement, la différenciation claire entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre, le statut des enseignants, le statut des pouvoirs organisateurs en Communauté française et, bien entendu, le cours de morale laïque.

Le CAL réunit, en 1992, les enseignants de philosophie de l'ULB et les inspecteurs du cours de morale afin d'examiner ensemble la faisabilité d'un cours de philosophie dans l'enseignement secondaire. Un projet qui, hélas! ne verra pas le jour.

En 1993, le FDF, le PS, le PRL et Écolo, cosignataires de la proposition de décret Hazette et consorts sur la neutralité de l'enseignement organisé par la Communauté française, participent à une réunion avec le CAL. Il s'agit de définir les contours du concept de neutralité et de l'étendre à l'ensemble de l'enseignement officiel. Dans la foulée se constitue une commission « Enseignement » dont l'objectif est une veille permanente des questions liées à l'enseignement officiel, en liaison avec les associations spécialisées telles que le CEDEP, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel et la Fédération des Amis de la Morale Laïque.

Dépénalisation, une avancée !

Le dossier de la dépénalisation de l'avortement suit son cours auprès du monde politique, tandis que les procès contre les médecins se poursuivent. Dans ce climat de répression, le CAL parvient à mettre autour de la table des personnes de convictions multiples prêtes à faire changer une loi de plus en plus absurde face à la réalité. En 1986, le socialiste francophone Roger Lallemand et la libérale néerlandophone Lucienne Herman-Michielsens déposent une proposition de loi conjointe au Sénat. Simultanément, Leona Detiège (sp.a) et Philippe Moureaux (PS) font de même à la Chambre. Le CAL soutient ces initiatives et lance un appel solennel aux parlementaires, en 1989, pour qu'ils votent en leur âme et conscience et rejettent les pressions religieuses qu'ils subissent. Le 24 octobre 1989, le Sénat adopte la proposition Lallemand-Herman-Michielsens, qui prévoit la dépénalisation partielle de l'avortement jusqu'à douze semaines de grossesse. Cinq mois plus tard, c'est à la Chambre de voter. Charles-Ferdinand Nothomb (PSC), au perchoir, annonce, consterné, le résultat du vote : 126 voix pour, 69 contre et 12 abstentions. Le projet de loi est adopté dans un silence

de plomb. C'est là qu'intervient le célèbre et surréaliste épisode de l'« impossibilité de régner » du roi Baudouin.

Éthique : trois dossiers emblématiques

Considérant que le respect de la vie privée de chacun implique le droit d'assumer consciemment et librement ses choix sexuels dans le respect d'autrui, le CAL estime que toute discrimination sociale et individuelle envers l'homosexualité doit être combattue et abolie. Il se prononce pour l'abrogation de l'article 372 bis du Code pénal qui réprime et discrimine les relations homosexuelles entre personnes consentantes de 16 à 18 ans.

Dans le même ordre d'idées, le mouvement laïque va batailler, aux côtés de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), pour la dépénalisation de l'euthanasie, rappelant que l'éthique laïque est fondée sur la responsabilité individuelle et sur la liberté de chacun de poser les choix de vie qui lui conviennent. Cette éthique est tout à fait compatible avec le rejet des souffrances inutiles et le droit de refuser une vie réduite à des fonctions organiques minimales ; état qui, en fait, prive l'homme de sa dignité.

En 1991, le CAL lance l'idée d'un conseil consultatif de bioéthique national. Il se prononce en faveur d'une régulation souple et évolutive des pratiques qui s'inspirent de l'expérience des acteurs de terrain, plutôt que des réglementations autoritaires, parfois purement dogmatiques, qui risqueraient de faire fi du pluralisme des opinions et de freiner indûment les progrès scientifiques.

Droits humains et solidarités

Sur le plan des droits, le CAL maintient sa défense du libre choix pour chacun de sa sexualité. Les questions

de liberté individuelle sont également soulevées dans le domaine du secret professionnel des journalistes, de la détention préventive abusive et celui du droit à la vie privée des inculpés. Ces sujets restent ouverts en filigrane des engagements du mouvement laïque et de ses associations. Les actions et projets sont portés par des délégués de plus en plus spécialisés dans ces matières, tant il importe de n'émettre que des avis scientifiquement et juridiquement imparables.

Universalité

Parallèlement à la consolidation de l'action du mouvement laïque au niveau national se développe une internationale laïque à laquelle le CAL prend part activement. Il participe à de nombreux colloques et congrès avec l'International Humanist and Ethical Union et l'Association Européenne pour le Progrès Social et Culturel. Dans le cadre de l'Europe des Douze et du Conseil de l'Europe, l'IHEU et le CCL s'attellent, début les années 1990, à créer une Fédération Humaniste Européenne.



Désormais bien structuré, le CAL, ses sept régionales et vingt-huit associations constitutives aborde les années 2000 en vitesse de croisière. Il est devenu une véritable force de progrès, un acteur incontournable dans la cité, un gardien vigilant de la séparation des Églises et de l'État. Les résultats obtenus démontrent l'efficacité d'une lutte sans relâche et d'une opiniâtreté exemplaire. Les engagements se diversifient, en lien avec les valeurs laïques résumées par la trilogie « liberté, égalité, solidarité ». Ces notions peuvent se définir dans une acception large intégrant, par exemple dans la première, la liberté de conscience et d'expression, le libre choix de ses options de vie, la libre disposition de son corps...

De plus en plus, les régionales se choisissent des terrains d'action spécifiques, relevant pour beaucoup de l'action sociale plus que de l'engagement politique ou philosophique. Ainsi en va-t-il de la prévention des assuétudes et de l'usage des drogues, des questions d'enfermement et de détention, de la lutte contre la précarité, de l'alphabétisation, des phénomènes migratoires, des échanges de savoir, de la formation des aînés aux nouvelles technologies, de la coopération au développement, du droit au logement, des minorités sexuelles et ethniques, de la lutte contre les discriminations, de la défense de l'égalité femmes-hommes...

Les aspects politiques et philosophiques ne sont pas oubliés pour autant. L'impartialité de l'État, la lutte contre l'extrême droite, la défense de l'enseignement officiel pour tous, la promotion de la philosophie pour les enfants, restent plus que jamais au premier plan du tableau de bord du mouvement laïque et de ses différentes composantes.

Au rayon des succès politiques, l'année 2001 voit la première édition sécularisée de la fête du Roi: le *Te Deum*

est désormais privé et devient une cérémonie civile organisée au Palais de la Nation. La reconnaissance officielle de la laïcité intervient en 2002 lorsqu'est promulguée la loi relative au Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues. La même année salue le vote de la loi qui reconnaît le droit à l'euthanasie, tandis que celle ouvrant le mariage à des personnes de même sexe intervient l'année suivante.

Au printemps 2002, une convention laïque se déroule à La Marlagne, elle a pour thème: «L'action des associations locales».

En octobre 2005, la laïcité convie ses sympathisants à plancher sur l'idée «Construisons l'école du libre examen» dans le cadre de sa convention laïque qui se déroule à l'ULB. La réflexion menée à cette occasion conduira à la création, l'année suivante, d'une campagne «Parents, acteurs de la citoyenneté». Tandis qu'en ce qui concerne l'assistance morale, le CAL obtient la création d'un cadre de neuf conseillers moraux pour les prisons, rémunérés par le ministère de la Justice... comme les curés!

L'action «Triangle rouge», lancée à Liège en 1998 par Les Territoires de la Mémoire, se décline en une action conjointe avec le Humanistisch Vrijzinnige Vereniging (HVV), «Question de survie: le triangle rouge contre le vote d'extrême droite», dans le cadre des élections communales de 2006. Le petit triangle connaît un succès croissant et fait l'objet, en 2007, d'une campagne du CAL de la province de Liège et des Territoires de la Mémoire intitulée «Le triangle rouge, label citoyen pour résister aux idées d'extrême droite». Un combat qui garde, hélas! toute sa pertinence d'année en année... Pour preuve en juin 2019, les députés des partis francophones ont porté

le triangle rouge sur leur veste, lors de leur prestation de serment à la Chambre, et ce, pour manifester leur réprobation face à l'arrivée des députés du Vlaams Belang dans l'hémicycle fédéral.

Nouvelles idées, nouveaux outils

En 2008, sous la présidence de Pierre Galand, qui succède à Philippe Grollet, est lancé un « plan stratégique ». Objectif : mieux lier les actions du CAL en les articulant autour de sept axes thématiques. En voici les intitulés :

1. Revisiter les valeurs laïques
2. Construire des ponts entre la laïcité organisée et le « peuple laïque »
3. Agir la solidarité : sortir de l'indifférence
4. Promouvoir l'égalité, une question de droit
5. Affirmer un projet politique : la démocratie
6. Défendre les droits de la communauté non confessionnelle
7. Renforcer la laïcité en Europe et dans le monde

La volonté affirmée au point 2 de construire des ponts justifie d'adjoindre au « savoir-faire » désormais incontestable de l'institution un « faire-savoir » destiné à mieux faire connaître ses actions d'une part et, d'autre part, à rajeunir et renforcer l'image du CAL. Le tout nouveau département « Communication » va lancer un premier véritable plan de communication qui redessine les rôles de chaque média laïque dans un souci de complémentarité. Dans le cadre de ce plan, les équipes de permanents reprennent la gestion des éditions pour davantage de cohérence. Il en sera bientôt de même pour les émissions audiovisuelles concédées par la RTBF. Un nouveau site Internet, conforme aux exigences du Web 2.0, voit également le jour.

Dans l'idée d'affirmer la démocratie comme projet politique, le CAL va célébrer à sa façon, en 2008, le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela se matérialise par un supplément du *Soir* distribué notamment dans toutes les écoles, reprenant les trente articles de la Déclaration commentés chacun par une personnalité de la société civile.

Pour marquer la nouvelle présidence et lancer le plan stratégique tout en célébrant les 40 ans de l'institution, le CAL organise, en mars 2009, sa convention laïque à l'Université du travail et au palais des Beaux-arts de Charleroi. Elle rassemble plus de 1500 personnes.

Des ponts vers l'outre-mer

Le point 7 du plan stratégique sous-tend le renforcement des actions menées par le CAL au niveau international. Bien sûr, le CAL n'a pas attendu ce plan pour entreprendre des actions à l'étranger. Dès 2004, dans le cadre de leur convention de coopération, le CAL et l'Instituto Laico de Estudios Contemporáneos (Chili) avaient organisé un premier séminaire latino-américain sur la laïcité à Santiago du Chili. Une cellule « Europe & International » est créée en 2008, chargée, d'une part, de dynamiser la Fédération Humaniste Européenne pour l'ériger en véritable lobby européen et, d'autre part, de renforcer la présence du CAL au sein de l'International Humanist and Ethical Union. Cette dernière association, fondée en 1952, est reconnue par l'UNESCO, les Nations unies et le Conseil de l'Europe, instances auprès desquelles elle défend de nombreuses propositions laïques sur des questions de société telles que l'euthanasie, l'avortement, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de religion et de croyance, la lutte contre les discriminations, la pauvreté, les conflits armés, le terrorisme...

En 2007, le président de la Commission européenne, José Manuel Durão Barroso, cède enfin à la pression des organisations laïques quant à l'application de l'article 17 (§3) du Traité sur le fonctionnement de l'UE, qui stipule que «Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Églises et organisations [philosophiques et non confessionnelles]». Les laïques et humanistes européens, parmi lesquels le CAL et les obédiences maçonniques, jugeant que ce dialogue favorise les responsables religieux, obtiennent enfin d'être reçus. Le président du CAL fait partie de la délégation pour cette rencontre par ailleurs purement symbolique puisque, de dialogue, il ne sera pas vraiment question. Ce qui poussera le CAL et la FHE à organiser, en 2008, un colloque européen «Laïcité et droits de l'homme, valeurs universelles et indissociables» à Bruxelles, en présence de José Manuel Durão Barroso.

L'action laïque s'internationalise de plus en plus. Le CAL inaugure une Maison de la Laïcité à Beyrouth en 2009 et, peu de temps après, une autre à Kinshasa (2011). Parallèlement, les liens avec les organisations laïques et maçonniques latino-américaines se renforcent avec la création d'Instituts Laïques d'Études Contemporaines (ILEC), notamment au Chili, en Équateur, au Guatemala, au Pérou, en Argentine, en Uruguay et en Colombie.

D'études en stratégies

Les activités du Centre d'Action Laïque et de ses régionales se diversifient tout en s'inscrivant dans les axes du plan stratégique. L'affirmation du CAL, confronté à des défis et des combats portés par des groupes antagonistes très bien organisés, conduit à la création d'un département d'études et de réflexion stratégique. L'idée est d'instruire les dossiers de façon professionnelle et d'anticiper les interventions du CAL dans les domaines aussi

divers que, par exemple, l'enseignement, la jeunesse, les droits des femmes, le droit à l'avortement... La cellule « Études & Stratégie » nourrit l'analyse politique, notamment lorsque les dossiers sont discutés au Parlement ou lors de la rédaction des Mémoires électoraux.

Nanti de cet outil, voilà le CAL prêt à agir sur tous les fronts. Et notamment en 2010, lors de la lutte pour une véritable dépénalisation de l'IVG, par le biais d'une campagne menée à l'occasion des 20 ans de la loi Lallemand-Herman-Michielsens sur l'avortement. À la clé, une manifestation et un colloque à Bruxelles et la réalisation d'un film *Le Corps du délit*.

Pas de convention laïque *stricto sensu* en 2012, mais un grand rassemblement de plus de 2000 personnes à Bruxelles, en forme de journée de réflexion intitulée « LaiCité critique ».

Dans le dossier « Enseignement », l'idée germe progressivement du lancement d'un cours de philosophie et de citoyenneté qui pourrait, à terme, intégrer sans aucune séparation les contenus des cours dits « philosophiques » (religion et morale) assortis d'une approche du questionnement philosophique et d'une approche des questions citoyennes. Le monde confessionnel monte sur ses ergots, présentant une attaque en règle contre son pré carré au sein de l'école publique. Dans le camp laïque, on fait remarquer que l'école, lieu d'émancipation par excellence, est le seul dans toute la société où les personnes sont identifiées, et séparées, selon des critères relevant de la vie privée – voire intime. Oserait-on pareille séparation au sein de l'administration, de l'entreprise, de l'armée ou de n'importe quelle autre structure sociale ? Non, évidemment. C'est dans ce contexte qu'en 2015, un arrêt de la Cour constitutionnelle vient donner raison à un couple de parents qui refusaient de devoir inscrire leur fille à l'un des cours dits « philosophiques » proposés par l'établis-

sement scolaire qu'elle fréquente. Cet arrêt va entraîner la modification de l'article 8 de la loi du Pacte scolaire de 1959 et précipiter la création d'un cours de philosophie et de citoyenneté obligatoire une heure par semaine, à la place d'une des deux heures de religion/morale – ces dernières gardant une heure dans l'horaire hebdomadaire. C'est une révolution. Néanmoins, pour le CAL, les avancées sur ce dossier sont certes appréciables, mais insuffisantes. La formule 1h + 1h pose d'énormes problèmes pratiques et reste non conforme à l'arrêt rendu en mars 2015 par la Cour constitutionnelle. C'est pourquoi le mouvement laïque a décidé de poursuivre la campagne d'éducation permanente « Deux heures, c'est mieux », initiée en 2016 avec la FAPEO.

Une nouvelle laïcité

L'année 2014 voit l'élection comme président du CAL d'Henri Bartholomeeusen qui s'investit activement, avec comme objectif de redynamiser les fondamentaux de la laïcité organisée que sont les questions éthiques (avortement, euthanasie), l'égalité femmes-hommes, l'enseignement et la définition de la laïcité – un concept souvent galvaudé qui doit être constamment expliqué et dont le CAL justifie sans cesse la pertinence comme projet de société.

L'année 2014 voit aussi la célébration des 150 ans de la doyenne des associations laïques, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente.

Affirmer l'importance de la laïcité s'impose comme une évidence à la suite des attentats de 2015 contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. Un traumatisme qui va générer une mobilisation citoyenne sans précédent sous la bannière « Je suis Charlie ». Tout en dénonçant les dérives criminelles de l'islamisme politique, le CAL prend soin, dans ses prises de position, de

ne pas viser la communauté musulmane tout en évitant le piège de sa victimisation. Pas simple, tant les positions se radicalisent de tous côtés...

Le colloque «Constitution: impartialité et régime des libertés», organisé par le CAL en février 2016 au Sénat, vient à point nommé rappeler l'importance de doter notre société d'un garde-fou contre les fondamentalismes de tout poil qui resurgissent de partout. La laïcité de l'État étant, faut-il le préciser, ce garde-fou indispensable. Dans un même temps, à l'initiative du député Patrick Dewael, un vaste travail sera accompli au sein de la commission de révision de la Constitution en vue d'introduire de nouvelles valeurs dans la Charte fondamentale. Mais crise oblige, il n'aboutira pas (encore) à des propositions formelles de modifications constitutionnelles.

Afin de gommer les imprécisions dans l'énoncé de ce qu'est la laïcité et pour en clarifier le sens, le conseil d'administration du CAL, sous la houlette d'Henri Bartholomeeusen, fer de lance de l'idée laïque en Belgique, décide de modifier l'article 4 de ses statuts. *Bye bye*, le concept de «double laïcité» (politique et philosophique), source de malentendus et de divisions dans le camp laïque, lequel a plus que jamais besoin de rassembler ce qui est éparé. La modification consiste essentiellement à séparer la théorie, l'indispensable définition, de la mise en pratique—les actions des associations laïques. Dès mars 2016, l'article 4 se lit désormais comme suit :

«Le CAL a pour but de défendre et de promouvoir la laïcité. La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen.»

Si le CAL s'efforce de devancer l'actualité en anticipant ses actions, comme lorsqu'en 2016, il relance la revendication d'une sortie de l'avortement du Code pénal belge, il arrive, hélas ! que les événements dictent le calendrier. Au-delà du cas des attentats islamistes, la dramatique question des migrants amène le CAL à voter, en 2016, une motion en faveur de la libre circulation des personnes. Et de joindre le geste à la parole : pendant plusieurs semaines, la salle Willy Peers du CAL est transformée en dortoir et accueille des migrants en attente d'une audition à l'Office des étrangers. Toujours à la pointe de ce sujet brûlant, le CAL lance en 2017 son opération « Pas de murs à nos frontières ! », par laquelle il garde ouvert le débat sur l'indispensable évolution de nos politiques migratoires en allant à la rencontre des citoyens et en prenant position publiquement lorsque cela s'avère nécessaire. Ce sera le cas pour le projet de loi très controversé sur les « visites domiciliaires ».

L'année 2018 se ponctue d'une campagne en faveur d'une réflexion sur la dépénalisation et la réglementation de l'usage du cannabis : « Cannabis, dépassons l'interdit, responsabilisons, réglementons ! », et de la poursuite de la campagne « Pas de murs à nos frontières ! ».

La Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement (FAPEO) officiel fête ses 50 ans en surfant sur l'émergence du cours de philosophie et de citoyenneté. Ce dernier est largement promotionné par le CAL grâce à la relance de la campagne « Deux heures, c'est mieux ».

Dans l'intervalle, la sortie de l'avortement du Code pénal est remise à l'agenda par une campagne qui, l'espérons-nous au CAL, stimulera les travaux de la Chambre en faveur d'une véritable dépénalisation. La question arrive enfin sur la table du gouvernement, où les débats font rage entre progressistes et conservateurs. On évoque même, en coulisses, un possible « deal » échangeant la

sortie de l'IVG du Code pénal contre la reconnaissance d'un statut pour les « enfants » mort-nés... À l'arrivée, rien de tout cela, mais une dépénalisation soft qui maintient des sanctions et passe donc à côté de son objectif. Les conservateurs catholiques ont toujours du pouvoir dans la politique belge.

Depuis cinquante ans, le Centre d'Action Laïque est le moteur, en Belgique, de la défense et de la promotion de la laïcité comme principe humaniste. Pour fêter ce cinquantenaire, les 10, 11, 12 et 13 octobre 2019, le mouvement laïque donne rendez-vous à la Cité Miroir à Liège pour quatre journées de débats, de spectacles, de concerts et d'expositions. Ces moments seront l'occasion de confronter notre histoire avec nos réalités et nos combats actuels pour favoriser l'émergence d'une société plus juste, plus progressiste et plus fraternelle en prenant en compte les réalités européennes et mondiales. Pour commémorer ce demi-siècle d'existence, le CAL publie la brochure que vous tenez en main.

Le Centre d'Action Laïque aujourd'hui





Chaque association constitutive possède sa spécificité, une activité bien déterminée dans laquelle la laïcité s'exprime. Toutes ont le statut d'association sans but lucratif (ASBL). Certaines relèvent de l'éducation permanente, d'autres s'occupent de la jeunesse ou de l'enseignement, d'autres encore d'aide aux personnes, d'assistance morale, d'audiovisuel ou de coopération au développement. La plupart des associations laïques sont très actives même si l'une ou l'autre sommeille et n'attend que l'enthousiasme de militants pour renaître.

AJILE

Organisation de jeunesse active en Communauté française (ancienne appelée Confédération Parascolaire), AJILE accompagne les intervenants «jeunesse» – à savoir les écoles, les associations culturelles de jeunesse... – dans le développement d'actions socioculturelles auprès du public: elle leur propose un appui pédagogique, des outils culturels et des formations. De manière générale, elle organise des activités socioculturelles pour les jeunes de 6 à 30 ans. Elle se donne pour mission de leur octroyer des moyens de décoder les enjeux sociaux, politiques et culturels, de s'exprimer de manière argumentée et nuancée sur ceux-ci et de développer de nouvelles actions ayant des impacts sur ces sphères de l'activité humaine.

Association Belge des Athées (ABA)

L'Association Belge des Athées a été créée en mars 2012. Elle a pour but de rassembler tous les athées francophones de Belgique, quelles que soient les justifications philosophiques, scientifiques ou autres qu'ils donnent à leur athéisme. À cela, l'association ajoute la néces-

sité d'une société démocratique guidée par la liberté de conscience et d'expression.

Association Ernest De Craene

L'association informe et sensibilise l'opinion publique aux problèmes sociaux et moraux par des publications et des conférences. Elle apporte aussi un encouragement moral et un soutien financier à certaines associations laïques.

Association Nationale des Communautés Éducatives (ANCE)

Fédération laïque progressiste, l'ANCE regroupe une centaine d'institutions ou de services privés ou publics non confessionnels actifs dans les secteurs de l'Aide à la jeunesse, de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées et des services bruxellois francophones des personnes handicapées.

Centre Communautaire Laïc Juif (CCLJ)

Cette association est basée sur l'esprit du libre examen, de la tolérance à l'égard d'opinions contradictoires et du refus de tout dogme. Il plonge ses racines dans les traditions humanistes et s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ses activités contribuent à l'élaboration d'un judaïsme laïque et participent à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le fascisme.

Centre Laïque de l'Audiovisuel (CLAV)

Le CLAV est avant tout un atelier de production « spécialisé » dans les domaines pédagogique, scientifique, historique, paramédical, les problèmes inhérents à la jeunesse, au troisième âge. Ses productions sont autant d'outils didactiques et de réflexion sur les grands faits de société.

Il s'engage aussi à répondre de manière efficace à la demande d'émissions, notamment celles du CAL, pour des sujets spécifiques et des émissions clé sur porte.

Centre Libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)

Créé en 1985, le CLARA œuvre à former des citoyens critiques, sachant s'exprimer en public, mais aussi devant et derrière une caméra. Des citoyens émancipés grâce à leur propre expression.

Drogues Actions Wallonie « DAWA »

Le Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg, Eurotox, Infor-Drogues, Modus Vivendi, Prospective Jeunesse, le réseau ALTO et le service de prévention de la Ville de Mons se sont réunis pour créer une plateforme active en Wallonie: la DAWA, Drogues Actions Wallonie. Son ambition est de défendre une approche globale, transversale et progressiste en matière de prévention des assuétudes et de réduction des risques.

Extension de l'ULB

Depuis 1894, l'Extension participe activement au rayonnement de l'Université Libre de Bruxelles et des principes sur lesquels elle se fonde, en particulier dans les domaines de la formation citoyenne et de la diffusion des connaissances. Elle organise annuellement de très nombreuses activités: conférences-débats, séminaires, ateliers, colloques et journées d'étude, actions de sensibilisation...

Famille d'Accueil Odile Henri

Service mandaté par une autorité de placement de l'Aide à la jeunesse pour encadrer les placements d'enfants

en famille d'accueil. Son rôle est d'accueillir un jeune le temps nécessaire, accepter son départ, devenir « parents temporaires ». Une équipe composée d'assistants sociaux, d'une éducatrice, d'une infirmière en santé communautaire, de psychologues, d'un médecin et d'administratifs est à ses côtés durant toute la durée de l'accueil.

Fédération des Amis de la Morale Laïque (FAML)

La FAML défend essentiellement le cours de morale et la promotion du principe de neutralité dans les écoles officielles. En tant qu'association d'éducation permanente, elle réalise des publications critiques sur des thèmes d'actualité abordés sous l'angle du libre examen. Elle les propose en téléchargement gratuit sur son site faml.be. Elle apporte également une assistance administrative aux personnes souhaitant se faire « débaptiser ».

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)

Depuis 1966, la FAPEO regroupe les parents organisés dans les écoles de l'enseignement obligatoire (écoles fondamentales et secondaires essentiellement). Sa mission principale est de favoriser la présence et l'action des parents dans les écoles afin de coopérer avec les équipes éducatives, favoriser les apprentissages et participer à l'amélioration du cadre de vie et d'accueil des enfants. La FAPEO a aussi pour mission de représenter les parents du réseau officiel dans de nombreuses commissions et instances liées à l'enseignement ou à l'éducation permanente.

Fédération des Maisons de la Laïcité (FDML)

La fédération regroupe l'ensemble des maisons de la laïcité en Wallonie et à Bruxelles. La FDML coordonne l'ensemble des missions des maisons de la laïcité, elle réalise des activités d'intérêt général, elle offre des ser-

vices et de l'information à ses membres et elle propose un programme d'éducation permanente. La FDML coordonne l'ensemble du réseau des maisons de la laïcité, elle est l'interlocutrice des divers pouvoirs publics dans des situations générales ou particulières qui concernent la fédération ou ses membres.

Fédération des Services Laïques d'Aide aux Justiciables

Elle propose des consultations et des interventions psycho-médico-sociales. Cinq associations sont implantées dans les cinq provinces francophones. Ces services sont agréés et subsidiés par la Communauté française dans le cadre de l'aide sociale spéciale. Ils sont composés de professionnels et travaillent en équipes pluridisciplinaires. La Communauté française a fixé les catégories de justiciables concernés par ces services : les prévenus, les détenus, les libérés, les victimes ainsi que les parents ou les proches de ces justiciables. Les cinq ASBL se sont regroupées au sein de la Fédération des Services Laïques d'Aide aux Justiciables qui les représente tant auprès du mouvement laïque qu'auprès des pouvoirs publics.

Fédération du Libre Examen

La Fédération du Libre examen fédère des centres régionaux parmi lesquels le Cercle du Libre Examen (Librex) de l'ULB. Elle a pour objet la diffusion du principe et de la démarche du libre examen, le développement d'une prise de conscience et d'une connaissance critique des réalités de la société.

Fédération Laïque de l'Aide à la Jeunesse (FLAJ)

La FLAJ fédère les institutions et services, tant privés que publics, œuvrant dans le secteur de l'aide à la jeu-

nesse dans le respect des singularités de ses différentes composantes. Elle défend une politique de travail social préventive au bénéfice des jeunes, en respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La FLAJ se veut être un espace progressiste de réflexion, d'échange et de militantisme.

Fondation Henri La Fontaine

La fondation, créée en 2011 en mémoire d'Henri La Fontaine, a pour vocation la transmission et l'actualisation des valeurs qu'il défendait en faveur de la connaissance universelle, du droit international et de la démocratie.

Fondation Magnette-Engel-Hiernaux

Cette fondation constitue le trait d'union entre le Grand Orient de Belgique et la laïcité organisée.

Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD)

Association laïque fondée en 1964, la FAMD est reconnue comme fondation d'utilité publique en vertu de la loi du 27 juin 1921. Elle accompagne des détenus, ex-détenus et leurs proches, qui en font la demande. Elle dispose d'un service d'assistance morale, d'un service d'assistance sociale, d'un service d'animation culturelle ainsi que de projets belges et européens.

Fonds d'Entraide Georges Beernaerts

Le Fonds Georges Beernaerts groupe au sein de l'armée des personnes engagées dans la défense de la libre pensée en général et de la laïcité en particulier. Au nom du principe d'égalité, elles militent par le biais d'un service

de conseillers laïques et font la promotion de l'humanisme et de la tolérance à l'armée.

GO Laïcité!

C'est une interjection adressée à la jeunesse : GO Laïcité! regroupe différents acteurs de la laïcité organisée, en Communauté française et en Europe et a pour but de promouvoir, auprès des jeunes de tous les pays, les valeurs de la laïcité.

Hisser-Haut – Service Laïque de Parrainage

Le service organise l'accueil d'enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés de Bruxelles, vivant au sein de leur famille d'origine ou en institution. Ces enfants sont accueillis, à titre bénévole, chez des parrains et marraines, un week-end sur deux et une partie des vacances scolaires.

Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale (LHAC)

L'association appuie tout projet susceptible d'aider les associations à caractère laïque, en Afrique centrale, dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, de la femme et de l'enfant... Elle soutient des projets de développement social et culturel et des projets d'information, en Belgique et en Afrique, sur les réalités sociales, culturelles, politiques et économiques des pays africains.

Les Territoires de la Mémoire

Fondé en 1993, ce Centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté est reconnu par la Communauté française de Belgique. Pour effectuer un « travail de mémoire »

auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives pour transmettre la mémoire du passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales. Les missions de l'association sont de sensibiliser au travail de mémoire, de renforcer la démocratie, d'éduquer à la citoyenneté et à l'altérité. Les Territoires de la Mémoire portent la campagne « Triangle rouge » et ont construit un réseau, véritable cordon sanitaire éducatif, regroupant plus de deux cents villes et communes, l'ensemble des Provinces wallonnes et le Parlement de Wallonie.

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente (LEEP)

Créée en 1864, la LEEP assure la défense et la promotion de l'enseignement public et de l'éducation laïque. Elle a également pour vocation le développement des œuvres laïques d'éducation permanente dans tous les domaines créés en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaires à leur participation et à l'élaboration de la société contemporaine.

Pensée et Action Rationalistes

L'association gère une grande propriété scolaire à Forest. Elle subsidie des projets humanistes au sein d'écoles primaires et secondaires et apporte une aide financière à des associations laïques. Elle offre également des bourses d'études à des rhétoriciens qui éprouvent des difficultés à entamer des études supérieures à cause de graves problèmes familiaux (décès, divorces, séparations, mésententes...). Elle contribue enfin à la promotion de la libre pensée par diverses publications, affiches ou d'autres supports.

Peuple et Culture Wallonie-Bruxelles (PEC)

Il s'agit d'une association autonome, subventionnée par la Communauté française en tant qu'association d'éducation permanente des adultes. PEC agit prioritairement sur le terrain de l'action culturelle et de la formation, contre les inégalités, les aliénations, les conditionnements et toutes les formes d'exclusions qui font obstacle à la démocratie dans les institutions, à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté des personnes. Elle joue un rôle non négligeable dans les recherches novatrices en matière de formation des adultes.

Service Laïque d'Aide aux Personnes (SLP)

Le SLP organise l'assistance morale dans les hôpitaux, les maisons de repos, les maisons de repos et de soins et les services ambulatoires. Il accompagne les personnes lors des soins palliatifs, des cérémonies de funérailles et, plus généralement, du deuil.

Service Laïque Jeunesse

Le service accompagne des jeunes de plus de 18 ans qui ont un parcours accidenté faisant suite à des défaillances parentales et qui ont un projet pour l'avenir (formation, études, travail...).

Solidarité-Logement

Solidarité-Logement a pour objet de faciliter la mise à disposition de logements à des personnes indigentes, confrontées à un problème de sans-abrisme ou de mal-logement. Pour ce faire, l'association peut intervenir, directement ou indirectement, notamment financièrement, par l'acquisition ou la location de logements (maisons, appartements ou autres) et leur restauration si nécessaire.

ULB-Coopération

Actrice du développement et de la coopération Nord-Sud, ULB-Coopération est l'ONG de l'Université Libre de Bruxelles, née de l'association entre les ONG CEMUBAC, SLCD et SEDIF, ainsi que des partenaires et des membres de la communauté universitaire. Ce rapprochement a permis de mettre en place une vision et des missions qui respectent les valeurs des ONG fondatrices et qui favorisent le développement et l'équité.

Union des Anciens Étudiants de l'ULB (UAE)

L'UAE a pour but de resserrer les liens de fraternité entre les anciens étudiants de l'université et de concourir à la prospérité de celle-ci. Son objectif est avant tout de diffuser les principes du libre examen et de l'ensemble des idées qui président à l'enseignement de l'Université Libre de Bruxelles. Annuellement, l'UAE offre des bourses aux étudiants en difficulté financière.

Union Rationaliste de Belgique

Elle entend défendre et répandre l'esprit de la science et de la méthode expérimentale ainsi que le libre examen.



Pour ancrer l'action laïque ailleurs que dans la capitale, le CAL a créé des antennes régionales, appelées tout simplement « régionales » du CAL. Au nombre de sept, celles-ci disposent d'une autonomie certaine dans leurs actions, souvent liées à la spécificité du territoire dans lequel elles opèrent. Elles participent également à des actions collectives, comme les campagnes d'éducation permanente ou les grands événements. Ces régionales envoient également des représentants au conseil d'administration.

Les voici brièvement présentées dans les grandes lignes de leurs centres d'intérêt ; le site Web de chacune offre un éventail complet de leurs activités.

La laïcité promue et pratiquée par **Bruxelles Laïque** concerne aussi bien les individus que la société. Tout à la fois, elle soutient l'émancipation des individus à l'égard des multiples conditionnements, enfermements, assignations, aliénations, préjugés ou entraves qui limitent leur liberté, leur capacité de choix et leurs marges d'interaction avec leur environnement. Tout à la fois, elle organise la coexistence respectueuse de ces libertés au sein d'une société fondée sur l'État de droit, la participation démocratique, le régime des libertés et la construction d'une culture publique commune. Ces deux axes se renforcent mutuellement et s'expriment par le développement d'activités dans de multiples domaines tels que l'action sociale, l'action sociopolitique, l'action socioéducative et l'action pédagogique.

Picardie Laïque fédère soixante-quatre associations locales et organise des activités laïques dans ses districts de Mons et du Borinage, du Centre, de Tournai et de Mouscron. Très active dans la lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale, Picardie Laïque développe une véritable fibre sociale dans une région économiquement peu favorisée. À ce titre, son Relais de La Louvière gère un abri de jour et un abri de nuit à destination des SDF et des sans-papiers, et son Relais de Tournai est impliqué dans la gestion d'un autre abri de jour. La régionale s'implique également, entre autres, dans la promotion de la citoyenneté et des micro-solidarités et dans la lutte contre le populisme et l'extrême droite. La régionale organise elle aussi tous les deux ans son festival « Humanicité », qui se focalise sur la place de l'humain au sein de la Cité.

Laïcité Brabant wallon se distingue par son attention portée à l'ouverture à la philosophie, tant pour les enfants que pour les adultes. Elle propose des cafés et ateliers philo, mais également des formations et des publications dont l'originale revue philo pour les enfants *Philéas & Autobule*. Les Escales font la part belle aux spectacles, conférences gesticulées, débats... afin d'aborder des thématiques et enjeux de société découlant de l'actualité. Laïcité Brabant wallon gère également une école de devoirs, La Fabrique de Soi, qui effectue un travail de fond remarquable pour l'ouverture d'esprit et l'accès à l'autonomie d'enfants et de jeunes, souvent en échec scolaire. La créativité y est sollicitée grâce à des ateliers artistiques dont le travail fait l'objet d'une exposition annuelle.

Le Centre d'Action Laïque de la province de Liège fédère près de septante associations laïques de la région liégeoise. Il propose, entre autres, des actions en faveur du vivre ensemble, de la solidarité, de l'émancipation sociale, de l'esprit critique et de la réussite scolaire pour toutes et tous. La régionale nourrit ainsi la dynamique des Fieris Féeries à Seraing, des ateliers de soutien à la réussite. Elle promeut l'éducation aux droits humains, propose des animations thématiques et une exposition permanente multimédia *En Lutte. Histoire d'émancipation* à la Cité Miroir, lieu d'exception mis au service de la mémoire, de

la citoyenneté et de la culture qu'elle porte, au centre de Liège, aux côtés de l'ASBL MNEMA et des Territoires de la Mémoire. Le Centre d'Action Laïque de la province de Liège a en 1993 induit la création de cette dernière qui est à l'initiative notamment du parcours *Plus jamais ça!* et de la campagne « Triangle rouge ».

Le CAL Charleroi, dont le territoire s'étend de Courcelles jusqu'à Chimay, déploie son action autour de quatre axes de travail prioritaires: l'accompagnement moral avec une spécialisation autour de la maladie d'Alzheimer, la philosophie pour tous (Apéro Philo, Midi Philo, Formation Philo, RDV Philo, Philo Photo, Balade Philo, Atelier Philo à l'école, Ateliers Filousophes...), une réflexion pointue sur les questions de radicalité-enfermement-prison avec la mise en place d'un « Observatoire des radicalités » et, finalement, un axe pédagogie-scolaire très important (création d'un jeu philo « Le Passager », philo pour enfants et communication non violente). Ces différentes thématiques sont traitées tout au long de l'année à l'aide d'un panel varié d'activités, avec une place prépondérante laissée à l'organisation d'expositions.

Le Centre d'Action Laïque de la province de Namur (CAL Namur) accueille tout public dans le respect de ses temporalités et de ses besoins. Il travaille en partenariat avec les nombreux opérateurs culturels et non marchands de la Province et soutient ses associations locales et Maisons de la laïcité situées sur le territoire provincial. Le CAL Namur offre un cadre souple et structurant qui invite chacun à découvrir, réfléchir, déconstruire et poser un regard critique sur le monde. Ses nombreux services, pour la plupart gratuits, se basent sur le libre examen dans une approche non dogmatique. La régionale propose des projets qui visent à favoriser l'autonomie de tous les citoyens et des accompagnements de soutien moral pour offrir des alternatives émancipatrices lors des grands moments de la vie, tels que les cérémonies festives pour les mariages,

parrainages ou passages à l'adolescence, ainsi que des funérailles. Les thématiques du travail de l'équipe des délégués sont axées sur l'égalité filles-garçons, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), les pratiques pédagogiques fondées sur la méthodologie des échanges réciproques de savoirs ainsi que sur celle du questionnement philosophique. Le CAL Namur réalise des expositions, ateliers, formations, stages pour enfants et adolescents et a développé depuis deux ans «Le Gai Savoir», une école de devoirs agréée par l'ONE.

Le Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg réalise des actions de sensibilisation portant sur nombre de sujets de société comme les migrations, l'égalité femmes-hommes, la citoyenneté... Il se distingue par ses actions ciblées sur des publics particulièrement marginalisés: les détenus, les minorités sexuelles et les toxicomanes. Pour ces derniers, la régionale a mis en place des actions de prévention et de diminution des risques d'avant-garde. Son action envers les détenus vise essentiellement à l'insertion en fin de peine, mais aussi à la sensibilisation aux peines alternatives et aux dangers de l'emprisonnement comme seule réponse à la délinquance. Enfin, la sensibilisation de la population rurale à l'existence des minorités sexuelles est aussi une action «signature» du CAL Luxembourg.



Dérouler le fil de 50 ans de combats laïques nous a permis de nous rappeler les jalons posés. Les petites et grandes victoires, des valeurs, des droits fondamentaux, une éthique humaniste, universaliste que nous avons défendus, avec force et obstination. L'heure est à la fête en ce mois d'octobre 2019. Pas à l'amnésie.

Si la modernité a progressé, de nouveaux enjeux sociétaux se présentent. Certains acquis se fragilisent face aux assauts de néo-conquistadors aux idéologies traditionalistes, dogmatiques ou fondamentalistes. En 50 ans, nos sociétés ont évolué pour des raisons à la fois structurelles (augmentation de la population, flux migratoires, changements climatiques), mais également liées à l'évolution des connaissances scientifiques et des mentalités. En matière de bioéthique, notamment, il paraît évident que de nouveaux sujets viendront titiller la sphère de nos valeurs avec, là encore, de sérieux défis pour les défenseurs de ces libertés qui dynamisent l'émancipation des citoyennes et des citoyens.

Face à celles et ceux qui soumis à des croyances ou appartenances identitaires essentialisées s'opposent au processus d'universalisation des droits humains, la laïcité s'enrichit de la diversité des modes de vie et de pensée individuels, y promeut le débat et permet la coexistence pacifique universelle des communautés culturelles, culturelles, idéologiques ou ethniques qui offrirait les mêmes garanties. Elle fonde son principe humaniste sur le régime des libertés et des droits humains qu'autorise l'impartialité d'un pouvoir civil démocratique dégagé de toute forme de cléricisme. Il n'est jamais vain de le rappeler.

